

## **AVIS MAROCLEAR N° 203/2026**

### **Complétude des dossiers et respect des délais**

Dans un souci de qualité et d'équité de traitement des demandes ainsi que de respect des délais<sup>(\*)</sup> impartis, les affiliés sont informés que, désormais, les dossiers incomplets ou comportant des documents non pertinents seront systématiquement rejetés.

Les affiliés sont invités à veiller à soumettre des demandes complètes, accompagnées de l'ensemble des pièces justificatives requises<sup>(\*)</sup>, dans le respect des délais applicables.

Par ailleurs, les compléments d'information ou de dossier ne pourront être acceptés que dans le cadre de demandes de pièces justificatives complémentaires formulées à l'initiative de MAROCLEAR.

Pour toute information complémentaire, les entités concernées sont invitées à contacter les services de la Direction des Opérations de MAROCLEAR.

Direction des Opérations

*(\*) Avis Maroclear N° 508/2025 et N° 509/2025.*